https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article3441

Au journal officiel du 28 août 2012

- Actualité - Au journal officiel -

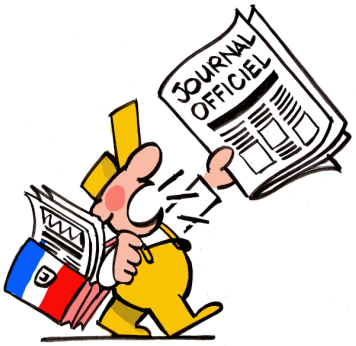

Publication date: mardi 28 août 2012

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous droits réservés

Extension en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française de diverses dispositions intéressant la sécurité civile / Référentiel national de compétences de sécurité civile

[1]

Sécurité civile et SDIS

– Arrêté du 16 août 2012 portant **extension en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française de diverses dispositions intéressant la sécurité civile** NOR : INTE1232572A [2]

– Arrêté du 17 août 2012 fixant le **référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « conception et encadrement d'une action de formation »** NOR : INTE1232612A [3]

L'intégralité du JORF nÂ°0199 du 28 août 2012

[1] Photo : © Kret

[2] Cet arrêté rend applicable aux territoires de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française l'ensemble des arrêtés mentionnés à son article 1er, conformément aux dispositions de la loi organique du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie et à la loi organique du 24 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

[3] Cet arrêté présente le référentiel national cité en objet en distinguant trois niveaux :
– l'identification des compétences que toute personne doit acquérir pour être formateur en matière de sécurité civile (annexe I) ;
– les caractéristiques de la formation : organisation, durée, qualification des formateurs et encadrement (annexe II) ;
– les modalités de certification : capacités évaluées (annexe III).

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale